



55 pens.  
may  
647

Messieurs de Geneve, ayant jugé necessaire de reparer un de leurs  
 Temples situe en un village nommé Buffey dependant en matiere  
 Ecclesiastique de leur jurisdiction, ils commanderent au Ministre du  
 lieu d'exhorter le peuple à une collecte volontaire. Ce que le peuple  
 ayant fait, le Temple en a esté reparé, & Mess. de Geneve firent mettre  
 leurs armes sur ledit Temple. Le Senat de Chambri, qui est le  
 Parlement de Savoye, ayant entendu ceste affaire, poussé sans doute  
 par personnes malintentionnées, a fait saisir ce Ministre, nommé **Mauf.**  
**Fontaine**, & l'a condamné en à faire abattre de ses armes  
 de Geneve, ou bien à demeurer en prison, avec injonction d'une amende  
 de 300 livres. Lesdits Seigneurs de Geneve ne pouvant consentir  
 à la demolition de susdites armes, & sçavoir que cela est de leur  
 droit, & pour la consequence, ont envoyé deux de leur corps pour  
 remonstrer audit Senat leur droit. Mais en vain. De sorte qu'ils  
 se voyent obligés de se reconnoître à Madame la Duchesse de Savoye,  
 & pour cet effet supplient tres humblement S. A. de leur favoriser  
 d'une lettre de recommandation, en laquelle il plaise à Monseigneur  
 de témoigner l'affection qu'il a pour ceste bonne Republique, & prier  
 Madame Dame la Duchesse de Savoye de vouloir traiter ces mess.  
 favorablement, & relâcher ledit Pasteur. Lesdits Seigneurs de Geneve  
 se promettent, lors qu'ils auront esté favorisés de son Altesse,  
 que la sainte Religion ne prendra point, & que Madame la  
 Duchesse leur donnera contentement.

Hug. 37

Memoire pour  
l'affaire de Genes

Monsieur de Ruyterem et  
supplie den faire convenir  
S. A. & en suite, selon  
l'ordre de Monsieur Lemoy,  
expedier le suddite, selon  
l'intercession



11.  
Monsieur

Vous sçavez de' long temps, qu'il n'y  
a rien plus important qu'un sçavoir  
d'affaires: vous ne trouvez pas donc  
escharge, que je soye deveset à vostre porte.  
S'il s'agissoit de mes interets particuliers  
vous ne seriez par affieyé de moy de ceste façon  
Mais puis qu'il s'agit de ceux d'une ville  
& d'une République considerable, qui merite d'estre servie,  
& qui exige toute sorte de personnes de bien,  
je forme mon naturel, & perds la bonte d'insten-

Aug. 37

J'ose dire, Monsieur, que vous devez avoir  
de l'inclination pour une ville, en laquelle  
votre Nom est de haute prix. Je laiffay sur  
un Memoire de l'affaire de laquelle il s'agit  
à un de vos Commis. Mais cestuy est plus  
particulier, & donne en mesmes termes que me  
sont espris. Je vous supplie tres humblement  
de prendre la peine, Monsieur, de rafraichir  
la memoire à S. A. Je m'assure que vous  
tirer de la bonté de Monsieur le Duc le  
ordre necessaire, & que votre promptitude  
à obeyer vous inspirera un double benefice  
dans l'acceleration, qui est passionnément  
souhaitée par ce Messieur. Et vous en  
tesmoignera leur reconnaissance si ceste expédition  
pourroit

pourroit estre presé pour le lendemain, pour  
l'envoyer par ces Messieurs, vos amitiés  
de beaucoup Vostre affection que ceste bonne ville vous  
en aura le pay, Monsieur, qui vous sçavez  
en perfection l'art d'écrire de bonne grace. Je vous  
conjure par votre propre gloire, de vous en faire voir  
la pratique en ceste occasion, & que je puisse avoir  
la copie de la lettre de laquelle S. A. voudra  
gratifier ces Messieurs, qui ont autant de desir  
pour la Maison de pour la personne, qu'on en  
sçavoir avoir en ce pays. Je vous supplie de me  
faire l'honneur de venir, Monsieur, qui j'en ay une  
ardente pour votre service, & beaucoup de  
regret d'avoir des vobres sçavoir pour votre haute  
vertu, etant d'ailleurs plus qu'un homme en monde

Monsieur  
Ce 19. May 1642  
De Leiden

Vostre tres humble & plus  
deffiant serviteur  
Spanheim

A Monsieur

Monsieur de Ruytchen  
Conseiller & Secrétaire de Sa  
Majesté de France.